

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 JUILLET 2023

Le onze juillet deux mille vingt-trois à 20 heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Hombleux sous la présidence de Monsieur Éric LEFEBVRE Maire de la Commune

Etaient présents : Mr Lefebvre (Maire), Mrs Deshayes, Van Moorlegem, Mmes Marat, Polin (Adjoints au Maire), Mmes Nobécourt, Loridant, Bednarski, Voisin, Villain, Dumont, M. Macé, Frison, Dossin

Etaient absents excusés : Mme Parmentier (Pouvoir Mme Marat), M. Rambour (pouvoir M. Lefebvre)

Etaient absents, M. Urbaniak, Henocque, Dupré

Secrétaire de séance : Mme Marat

Date de convocation : 07-07-2023

Date de Séance : 11-07-2023

Membres en exercice : 19

Membres présents : 14

Membres votants : 14 + 2 pouvoirs

Pouvoirs : 2

Monsieur le Maire fait l'appel, La feuille d'émargement est signée par les présents.

La séance du conseil est donc ouverte à 20h00, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Etude du droit de préemption sur les logements du 8A et 8B rue de la poste
2. Questions diverses

1) ETUDE DU DROIT DE PREEMPTION POUR LOGEMENTS 8A ET 8B RUE DE LA POSTE

Monsieur le Maire explique que lors du dernier conseil du 27 juin il avait eu connaissance de la mise en vente des deux immeubles situés rue de la Poste, cadastrés :

- E 702 8a rue de la poste pour une surface de 4 a 09 ca
- E 701 8c rue de la poste pour une surface de 2 a 86 ca

Il s'agit de deux logements de 84 m² chacun.

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait fait usage de son droit de préemption

Monsieur le Maire explique que suite à la vente par adjudication des immeubles situés au 8A et 8B rue de la poste qui s'est déroulée le 6 juillet dernier, le prix de vente a été évalué à 50 000 € pour le 8B et 52 000 € pour le 8A.

Les frais pour les deux lots s'élèvent à 7627.27 €

Coût total de l'achat 109 627.27 euros.

Monsieur le Maire explique également que quelques menus travaux seront à effectuer, le coût prévisionnel serait de 12 700 €

Pour l'achat de ces immeubles non prévus au budget 2023, il est donc nécessaire d'y apporter une modification et de ce fait faire un emprunt de 122 000 euros pour le financement de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Pour : 11 voix + 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 3

- Donne son accord pour l'achat des deux lots au prix de 109 627.27 euros taxes comprises
- Donne son accord pour effectuer 12 700 euros de travaux de rénovation
- Donne son accord pour la réalisation d'un emprunt de 122 000 euros
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Les caractéristiques du prêt proposé par le CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE sont les suivantes :

Prêt :

- Montant : **122 000 Euros**
- Durée : **12 ans**
- Taux fixe : **4.42 %**
- Périodicité : **annuelle**
- Amortissement : **échéances constantes**
- Frais de dossier : **244 €**

Monsieur Deshayes pose la question : est-on sûr de louer ces maisons ? si oui nous n'avons rien à perdre Monsieur le Maire précise que le secrétariat reçoit énormément de demande de locations donc il ne devrait pas y avoir de problème pour les locations

Concernant le montant des loyers on peut laisser le montant actuel qui est de 650 € mensuel. Les locataires du 8A désirent rester dans l'immeuble est le tarif leurs convient.

2) QUESTIONS DIVERSES

Pas de question

- **La séance est levée à 20h40**